



**Programme des rencontres
du 4ème Tour de la Coupe du Trône 2018/2019
Groupe Nord**

M	Match	Date	Heure	Terrain - Ville
4	CAK vs WST	sam 04/05/19	16h00	Terrain Municipal - Khenifra
7	CODM vs ASS	sam 04/05/19	16h00	Terrain Les Hironnelles - Meknès
6	KAC vs IZK	sam 04/05/19	16h00	Terrain Municipal - Kenitra
3	SM vs USMO	sam 04/05/19	16h00	Terrain Ahmed Chehoud -Rabat
5	USK vs SCCM	sam 04/05/19	16h00	Terrain Municipal - Machraa Belaksiri
1	UTS vs MAS	sam 04/05/19	16h00	
2	WAF vs CCM	sam 04/05/19	16h00	Complexe Sp de Fès- Fès
8	WSD vs AFSO	sam 04/05/19	16h00	Terrain Municipal - Driouach

Groupe Sud

M	Match	Date	Heure	Terrain - Ville
16	CJBG vs ANSS	sam 04/05/19	16h00	Terrain Municipal - Kelaa Sraghna
9	JSKT vs OCY	sam 04/05/19	16h00	Terrain Municipal - Kesba Tadla
13	JSS vs OCPL	sam 04/05/19	16h00	Terrain Errazi - Berrechid
14	OD vs TCMA	sam 04/05/19	16h00	Terrain Ahmed Fana - Dchiera
15	RAC vs RB	sam 04/05/19	16h00	Stade Père Jégo - Casablanca
11	RBM vs CISM	sam 04/05/19	16h00	Stade d'Honneur - Beni Mellal
12	RCAZ vs CMD	sam 04/05/19	16h00	Terrain Ahmed Chokri- Khmiss Zmamra
10	TAS vs JSM	sam 04/05/19	16h00	Terrain Roches Noires - Casablanca

NB: Toutes les rencontres se joueront au finish pour dégager l'équipe qualifiée au 1/16ème de Finale (Art 5- Règlement des Compétitions de la FRMF)

- Dispositions concernant les frais d'organisation : coupe du trône

Les frais d'organisation sont départagés entre les deux clubs conformément à l'article 34 et l'annexe C du règlement sportif des compétitions.

Article 39 : Frais d'organisation

Ces frais se composent exclusivement des dépenses suivantes :

- 1- Rémunération du responsable financier ;
- 2- Contrôleurs d'accès aux stades ;
- 3- Frais de barrières et traçage ;
- 4- Service d'ordre
- 5- couverture médicale ;
- 6- commissaire ;
- 7- Eventuellement, frais d'utilisation du stade.
- 8- frais de déplacement équipe visiteuse le cas échéant

les frais de déplacement, d'arbitrage et honoraires des commissaires de matchs sont fixés annuellement par circulaire de la FRMF ou de la structure délégataire concernée,

ces frais doivent être réglés avant le coup d'envoi de la rencontre.

les contestations doivent être soumises à l'arbitrage de la FRMF ou des structures délégataires concernées.

Annexe C

Barème des indemnités relatives frais de transport des clubs Coupe du Trône

Frais de déplacement de l'équipe visiteuse sont inclus dans les frais d'organisation d'une rencontre (article 39), même si la situation est déficitaire.

Sont calculés comme suit : 1/ du Tour préliminaire jusqu'au 5ème Tour : 0,4 dh x 23 x distance en Km